

Taxe sur les bureaux en Île-de-France

Les tarifs 2021



Contrairement à l'année précédente avec la création de la zone premium, la loi de finances 2021 n'a pas modifié la Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement (TSB).

Pour 2021, **les tarifs augmentent de 0,6%**, conformément à la prévision de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac (pour rappel, les tarifs avaient augmenté de 1% l'an dernier).

Les 4 circonscriptions de la région Île-de-France sont :

- **1^{ère} circonscription** : les 1^{er}, 2^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris et les communes des Hauts-de-Seine de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux,
- **2^{ème} circonscription** : les autres arrondissements de Paris et les autres communes des Hauts-de-Seine,
- **3^{ème} circonscription** : les communes de l'Unité Urbaine de Paris,
- **4^{ème} circonscription** : les autres communes d'Île-de-France.

Pour les communes ayant bénéficié de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et du FSRIF (fonds de solidarité de la région Île-de-France) l'année précédant l'imposition, les tarifs à appliquer pour la TSB sont :

- réduits de 10% pour les communes de la 2^{ème} circonscription,
- ceux de la 4^{ème} circonscription pour les communes initialement classées dans la 3^{ème} circonscription (dézonage).

La liste des communes concernées par ces dérogations est identique à celle de l'année dernière à l'exception des communes de :

- Colombes (92) qui perd l'abattement de 10%,
- Domont (95), Méry-sur-Oise (95), Pantin (93), Pontault-Combault (77), Soisy-sous-Montmorency (95), Thorigny-sur-Marne (77) et Vauréal (95) qui basculent dans la 4^{ème} circonscription.

Taxe sur les bureaux en Île-de-France Les tarifs 2021

Bureaux - tarif normal

23,32 €/m²



1^{ère}
circonscription

19,63 €/m²



2^{ème}
circonscription

10,73 €/m²



3^{ème}
circonscription

5,18 €/m²



4^{ème}
circonscription

Bureaux - tarif réduit

Propriété de l'état, des collectivités et de certains organismes sans but lucratif.

11,58 €/m²



1^{ère}
circonscription

9,75 €/m²



2^{ème}
circonscription

6,45 €/m²



3^{ème}
circonscription

4,67 €/m²



4^{ème}
circonscription



ayming

Taxe sur les bureaux en Île-de-France Les tarifs 2021

Locaux commerciaux

7,99 €/m²



1^{ère}
circonscription

7,99 €/m²



2^{ème}
circonscription

4,14 €/m²



3^{ème}
circonscription

2,10 €/m²



4^{ème}
circonscription

Locaux de stockage

4,15 €/m²



1^{ère}
circonscription

4,15 €/m²



2^{ème}
circonscription

2,10 €/m²



3^{ème}
circonscription

1,08 €/m²



4^{ème}
circonscription

Stationnements

2,63 €/m²



1^{ère}
circonscription

2,63 €/m²



2^{ème}
circonscription

1,41 €/m²



3^{ème}
circonscription

0,73 €/m²



4^{ème}
circonscription

Taxe additionnelle sur les stationnements en Île-de-France

Les tarifs 2021

Les tarifs de la Taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement **augmentent également de 0,6%**. Contrairement à la TSB, il n'est toujours pas prévu de dérogations tarifaires (les communes restent dans leur circonscription d'origine).

Stationnements



Stationnements exploités commercialement

Pour rappel, les stationnements exploités commercialement bénéficient d'une réduction du tarif de 25 % pour 2021 (contre 75 % en 2019 et 50 % en 2020).





ayming

www.ayming.fr
contact@ayming.com



FURTHER **TOGETHER**